



**QUESTION N°5/1**  
**OBJET : LOYERS ET REDEVANCES - REMISES GRACIEUSES**  
**SUITE AU CONFINEMENT**

L'épidémie de COVID-19 ayant conduit les autorités nationales à confiner de nouveau la population en novembre, provoquant un nouvel arrêt de l'activité économique, la Ville de Saint-André souhaite continuer à agir, comme elle l'avait fait en juillet 2020, pour atténuer les conséquences économiques de cette crise sanitaire.

Il est donc décidé :

- De prolonger l'exonération des acteurs économiques locaux des droits de voirie perçus par la Ville dans le cadre des droits d'occupation temporaire, pour une nouvelle période de 4 mois. Cette exonération, sollicitée par 9 entreprises andrésiennes s'élève à **1814,40€**.
- D'accorder l'exonération du droit de voirie sollicitée par la friterie Bourdier. Un traitement égal aux autres entreprises lui sera accordé pour une durée de 10 mois, correspondant aux deux périodes d'exonération pour l'année 2020. Cette exonération s'élève à **1890€**.
- D'exonérer les commerçants non sédentaires de droits de place au marché équivalent à 5 séances le mardi et 5 séances le samedi. Cette exonération se monte à un total de **877.80€**

**Commerçants Andrésiens bénéficiant d'une Autorisation d'Occupation Temporaire**

NOM	Tarif mensuel	Tarif pour 4 mois
Miam le Food Truck	54.00 €	216.00 €
L'Hexagone ambulant	64.80 €	259.20€
Le Café de la Mairie	54.00 €	216.00 €
Les Délices de Marquette	54.00 €	216.00 €
Le Tom's	54.00€	216.00 €
L'Essentiel	54.00 €	216.00 €
Le 73	43.20 €	172.80 €
Ghysel	21.60 €	86.40 €
Café-Tabac le Saint André	54.00 €	216.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>489,60 €</b>	<b>1814,40 € €</b>

*Conseil Municipal du 15 décembre 2020*

NOM	Tarif mensuel	Tarif pour 10 mois
Friterie Bourdier	189.00 €	1 890.00 €

NOM	M linéaires utilisés	Prix 0.66 € le M linéaire	Prix pour 10 séances
SENOUCI Mohamed	7 m	4.62 €	46.20 €
FACI Arab	7 m	4.62 €	46.20 €
DEBAILLEUL Thierry	8 m	5.28 €	52.80 €
TITAH Riad	7 m	4.62 €	46.20 €
CARETTE Jacques	6 m	3.96 €	39.60 €
HEDRACHE Abdelkader	6 m	3.96 €	39.60 €
HAMIDI Ferhat	5 m	3.30 €	33.00 €
NEMRI Joseph	5 m	3.30 €	33.00 €
HEYTE Lison	5 m	3.30 €	33.00 e
GOETHALS Rudy	6 m	3.96 €	39.60 €
BONNET	6 m	3.96 €	39.60 €
MEKERRI Mohamed	7 m	4.62 €	46.20 e
RODRIGUES Djemel	6 m	3.96 €	39.60 €
GRIVEL Alexandre	5 m	3.30 €	33.00 €
THIAM Alassane	7 m	4.62 €	46.20 €
MAGRIT	6 m	3.96 €	39.60 €
THERAIN	5 m	3.30 €	33.00 €
JOLY Daniel	5 m	3.30 €	33.00 €
BAKTAOUI	5 m	3.30 €	33.00 €
EDJAKOUANE Akil	7 m	4.62 €	46.20 €
TOURE Serigne	7 m	4.62 €	46.20 €
CISSOKO	5 m	3.30 €	33.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>133 m</b>	<b>87.78 €</b>	<b>877.80 €</b>

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



Pour extrait certifié conforme  
 Le Maire,

*Elisabeth MASSE*

*Conseil Municipal du 15 décembre 2020*

HÔTEL DE VILLE

89 rue du Général-Leclerc - CS 40001 - 59871 Saint-André cedex

03 20 63 07 50 - 03 20 63 07 54 - www.villesaintandre.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Madame le Maire

LA VILLE  
 SYMPA.